



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: **90402340.5**

(51) Int. Cl.⁵: **A45C 5/12**

(22) Date de dépôt: **22.08.90**

(30) Priorité: **24.08.89 FR 8911221**

(43) Date de publication de la demande:
27.02.91 Bulletin 91/09

(84) Etats contractants désignés:
AT BE DE ES FR IT LU NL

(71) Demandeur: **TROIS SUISSES FRANCE**
17 Résidence Flandre, Avenue de Flandre
F-59170 Croix(FR)

(72) Inventeur: **Laporte, Jean-Claude**
69bis rue du Général Leclerc
F-59510 Hem(FR)

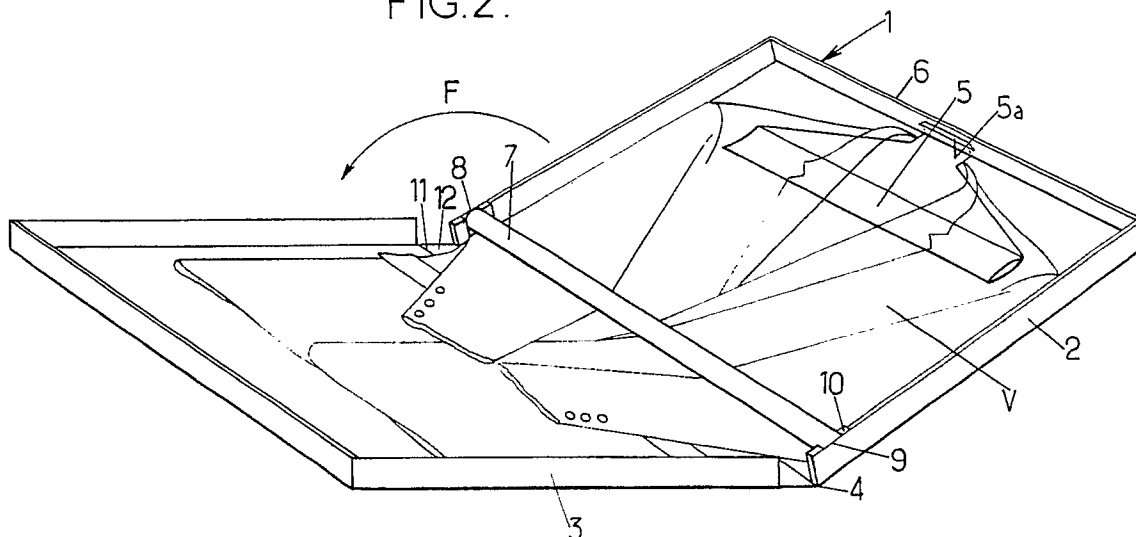
(74) Mandataire: **Behaghel, Pierre et al**
CABINET PLASSERAUD 84 rue d'Amsterdam
F-75009 Paris(FR)

(54) **Dispositif de conditionnement d'un vêtement, notamment pour son expédition ou son transport.**

(57) Il s'agit d'un dispositif de conditionnement comprenant un bac (2) en forme de parallélépipède rectangle relativement plat avec un fond et quatre parois latérales verticales dont une (12) pliable autour de sa base rectiligne (4), un couvercle (3) pliant autour de la tranche supérieure (11) de la paroi pliable du bac et un cintre (5) fixé dans le bac à proximité de la paroi, de ce bac, la plus éloignée de sa paroi pliable. Ce dispositif comprend en outre,

d'une part, un rouleau en carton (7) dont le diamètre (D) est supérieur à la moitié de la hauteur (H) du bac et inférieur à cette hauteur et, d'autre part, formée dans la face interne de chacune des deux parois, du bac, contiguës à sa paroi pliable, à proximité de cette dernière, une encoche en U (8,9) ouverte vers le haut et propre à recevoir de façon jointive et facilement amovible l'une des deux extrémités du rouleau en carton (7).

FIG.2.



DISPOSITIF DE CONDITIONNEMENT D'UN VÊTEMENT, NOTAMMENT POUR SON EXPÉDITION OU SON TRANSPORT.

La présente invention concerne un dispositif de conditionnement de vêtement, notamment pour son expédition ou son transport, en évitant de le replier plusieurs fois et qu'il soit chiffonné.

L'invention s'applique plus particulièrement aux boîtes en carton pour expéditions à la clientèle de vêtements, et éventuellement pour leur retour si le client le décide ainsi, mais elle s'applique également aux valises, sacs et analogues pour le transport des vêtements.

Pour l'envoi de vêtements, notamment de vestes, pantalons, costumes, robes, d'une société de vente par correspondance à ses clients, ou la remise de ceux-ci dans un magasin à un client, les vêtements sont pliés à plusieurs endroits, éventuellement mis à l'intérieur d'une housse en matière plastique, et disposés dans un carton en forme de parallépipède rectangle relativement plat. Le vêtement, qu'il soit ou non dans une housse, n'est pas maintenu et lorsqu'il est transporté, par exemple par la poste ou par un camion routier, subit des tassements et des affaissements sur lui-même et risque de se plisser ou même de se mettre en boule.

En ce qui concerne les valises ou sacs, on connaît des dispositifs constitués par un cintre fixé à une extrémité d'une des deux parties de la valise ou du sac, à savoir l'extrémité qui occupe la position haute lorsque la valise ou le sac est en position dressée, ce cintre servant à maintenir les épaules de la veste ou de la robe dans sa largeur.

Généralement la hauteur du sac ou de la valise, lorsqu'il est debout, est insuffisante pour éviter d'avoir à plier une ou plusieurs fois la veste ou la robe. De ce fait, même en utilisant une valise ou un sac avec un cintre intégré, on risque de voir le vêtement se tasser, s'affaisser ou même se mettre en boule au cours du voyage.

Pour remédier à ces inconvénients et maintenir en position fixe dans une valise un vêtement, notamment une veste ou une robe, en évitant son tassement, son froissement et/ou sa mise en boule, il a déjà été proposé de faire comprendre à cette valise une barre amovible s'étendant au voisinage du fond de la valise, parallèlement à la ligne de pliure du couvercle.

Cette barre présente en général un petit diamètre, de l'ordre de 1 à 2 cm, et son montage amovible dans la valise fait généralement intervenir la coopération de boutons rapportés aux extrémités de la barre avec des fentes évidées dans des ferrures spéciales rapportées à l'intérieur de la valise.

Ladite barre et ses ferrures de montage sont

relativement coûteuses et elles ne seraient pas utilisables dans des boîtes en carton ou analogues.

L'invention a pour but, surtout, de remédier à ces inconvénients.

A cet effet, les dispositifs de conditionnement du genre en question selon l'invention comprennent encore un bac ouvert en forme de parallépipède rectangle relativement plat avec un fond et quatre parois latérales verticales dont une pliable autour de sa base rectiligne, un couvercle pliant autour de la tranche supérieure de la paroi pliable du bac et un cintre fixé dans le bac à proximité de la paroi, de ce bac, la plus éloignée de sa paroi pliable et ils sont essentiellement caractérisés en ce qu'ils comprennent en outre, d'une part, un rouleau en carton dont le diamètre est supérieur à la moitié de la hauteur du bac et inférieur à cette hauteur et, d'autre part, formée dans la face interne de chacune des deux parois, du bac, contiguës à sa paroi pliable, à proximité de cette dernière, une encoche en U ouverte vers le haut et propre à recevoir de façon jointive et facilement amovible l'une des deux extrémités du rouleau en carton.

Grâce à cette combinaison du cintre et du rouleau, il suffit, après avoir ouvert le conteneur et enlevé le rouleau de ses encoches, de disposer la partie supérieure du vêtement, notamment les épaules d'une veste ou d'une robe, sur le cintre, d'étaler le vêtement dans le conteneur ouvert, de placer le rouleau dans ses encoches, de replier la partie inférieure du vêtement autour du rouleau et de refermer le conteneur.

Une fois celui-ci fermé, le vêtement est tenu en place par la combinaison du cintre et du rouleau qui ne peut plus s'échapper de ses encoches du fait de la fermeture du conteneur, ce qui bloque le rouleau en position dans ses encoches.

L'invention pourra, de toute façon, être bien comprise à l'aide du complément de description qui suit, ainsi que des dessins ci-annexés, lesquels complément et dessins sont, bien entendu, donnés surtout à titre d'indication.

La figure 1 illustre une boîte en carton destinée à l'expédition de vêtements et comportant le dispositif selon l'invention, la boîte étant ouverte et le vêtement, qui est une veste, étant mis en place.

La figure 2 montre la boîte en cours de fermeture, à partir de la position de la figure 1.

La figure 3 est une coupe agrandie de la figure 1 selon III-III.

Selon l'invention et plus spécialement selon celui de ses modes d'application, ainsi que selon ceux des modes de réalisation de ses diverses

parties, auxquels il semble qu'il y ait lieu d'accorder la préférence, se proposant, par exemple, de réaliser un dispositif de conditionnement d'un vêtement, notamment pour son expédition ou son transport, on s'y prend comme suit ou d'une manière analogue.

En se référant tout d'abord à la figure 1, on voit que le dispositif selon l'invention y est appliqué à une boîte en carton d'expédition 1 présentant la forme d'un parallélépipède rectangle plat et comportant deux éléments, ou moitiés, opposés 2 et 3, l'élément 3, qui forme couvercle, pouvant venir s'appliquer sur l'élément 2, qui forme bac, grâce à deux lignes droites de pliure parallèles 4 et 11 définissant les deux bords horizontaux d'une paroi latérale 12, pliable, commune au couvercle et au bac.

Le dispositif selon l'invention comprend un cintre 5, fixé en 5a à l'extrémité 6 du bac 2 opposée à la paroi 12, et un rouleau cylindrique allongé 7, logeable dans deux logements ou encoches 8 et 9 disposées au voisinage de la pliure 4.

Plus précisément,

- le rouleau 7 est un gros rouleau en carton dont le diamètre extérieur D est supérieur à la moitié de la hauteur H de la boîte -hauteur qui est également la hauteur des parois verticales planes entourant le bac 2 ou le couvercle 3 (voir figure 3)- et bien entendu inférieur à cette hauteur,

- chaque encoche 8,9 est évidée dans la face intérieure d'un paroi latérale, du bac, qui est perpendiculaire à la ligne de pliure 4, à proximité immédiate de cette ligne 4, et présente, vue selon la direction de l'axe du rouleau 7, la forme d'un U ouvert vers le haut, le largeur de cette encoche étant égale au diamètre extérieur D dudit rouleau.

A titre d'exemple non limitatif, les valeurs de D et de H sont respectivement de l'ordre de 4 et de 7 cm.

Avec le dispositif ci-dessus décrit, on opère comme suit :

On ouvre d'abord complètement la boîte en carton 1 pour l'amener dans la position illustrée sur la figure 1.

On sort le rouleau 7 de ses logements 8 et 9.

On dispose alors la veste V (ou autre vêtement) à plat dans la boîte ouverte, avec la partie supérieure (épaules) en place sur le cintre 5, comme illustré sur la figure 1.

On replace ensuite le rouleau 7 dans les encoches 8 et 9 et on obtient exactement la disposition illustrée sur la figure 1.

Puis on commence à fermer la boîte en carton, en passant par la position intermédiaire illustrée sur la figure 2, et on continue à refermer le carton en déplaçant le fond 2 vers le couvercle 3 dans le sens de la flèche F, jusqu'à fermeture complète.

Lorsque le carton est complètement fermé, le

vêtement, notamment la veste, se trouve parfaitement bien logé dans la boîte en carton 1 en étant maintenu par la combinaison du cintre 5 et du rouleau 7, ce dernier ne pouvant pas sortir de ses logements 8 et 9 lorsque les deux éléments 2 et 3 sont jointifs.

En variante, on peut, à partir de la position de la boîte complètement ouverte illustrée sur la figure 1, replier la partie inférieure de la veste sur la partie supérieure, puis rabattre le couvercle 3 sur le fond 2 afin de fermer la boîte en carton.

La boîte en carton une fois fermée est traitée comme d'habitude, en l'enveloppant de papier d'emballage et/ou en l'entourant de ficelle, ce qui assure d'une manière définitive le maintien en position du rouleau 7 dans les encoches 8 et 9 et donc le maintien en position correcte du vêtement dans la boîte en carton.

A la réception, il suffit d'ouvrir la boîte en carton en passant par la position de la figure 2, pour aboutir à celle de la figure 1. Il est alors aisé de retirer le rouleau 7 de ses encoches 8 et 9, puis de sortir le vêtement de la boîte, en constatant que celui-ci est impeccable, grâce à la mise en oeuvre du dispositif selon l'invention.

Le cintre 5 est de préférence réalisé en carton, comme la boîte et le rouleau.

Au lieu d'être constitué intégralement en carton, le conditionnement pourrait être constitué au moins en partie en d'autres matériaux, comprenant par exemple une ceinture en matière plastique rigide ou semi-rigide et des plateaux souples en matière plastique et/ou textile, une légère déformabilité de ces plateaux étant avantageuse pour tenir compte de l'épaisseur du vêtement enroulé sur le rouleau, lequel est pincé localement entre ce rouleau et les portions en regard des deux plateaux.

Les encoches 8,9 formées dans les parois du bac 2 sont ouvertes vers l'intérieur de ces parois et vers le haut, mais ne traversent pas ces parois de part en part : si donc elles sont directement évidées dans la simple épaisseur des parois, cette épaisseur doit être suffisante pour qu'il subsiste une cloison verticale continue au fond de chaque encoche, chaque paroi étant notamment constituée par plusieurs feuilles de carton parallèles et la cloison de fond d'encoche, par une telle feuille unique de carton.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite nullement aux modes d'application et de réalisation qui ont été plus spécialement envisagés ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes, notamment celles où les encoches 8, 9 seraient, non pas évidées dans des parois latérales relativement épaisses du bac 2, mais délimitées par des petits prismes en carton 10 (figure 2) s'étendant sur toute la hauteur de ces parois et faisant saillie intérieurement sur celles-ci.

Revendications

1. Dispositif de conditionnement comprenant un bac (2) en forme de parallélépipède rectangle relativement plat avec un fond et quatre parois latérales verticales dont une (12) pliable autour de sa base rectiligne (4), un couvercle (3) pliant autour de la tranche supérieure (11) de la paroi pliable du bac et un cintre (5) fixé dans le bac à proximité de la paroi, de ce bac, la plus éloignée de sa paroi pliable, caractérisé en ce qu'il comprend en outre, d'une part, un rouleau en carton (7) dont le diamètre (D) est supérieure à la moitié de la hauteur (H) du bac et inférieur à cette hauteur et, d'autre part, formée dans la face interne de chacune des deux parois, du bac, contiguës à sa paroi pliable, à proximité de cette dernière, une encoche en U (8,9) ouverte vers le haut et propre à recevoir de façon jointive et facilement amovible l'une des deux extrémités du rouleau en carton (7).
2. Dispositif de conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué par une boîte en carton.
3. Dispositif de conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le cintre (5) est également constitué en carton.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1.

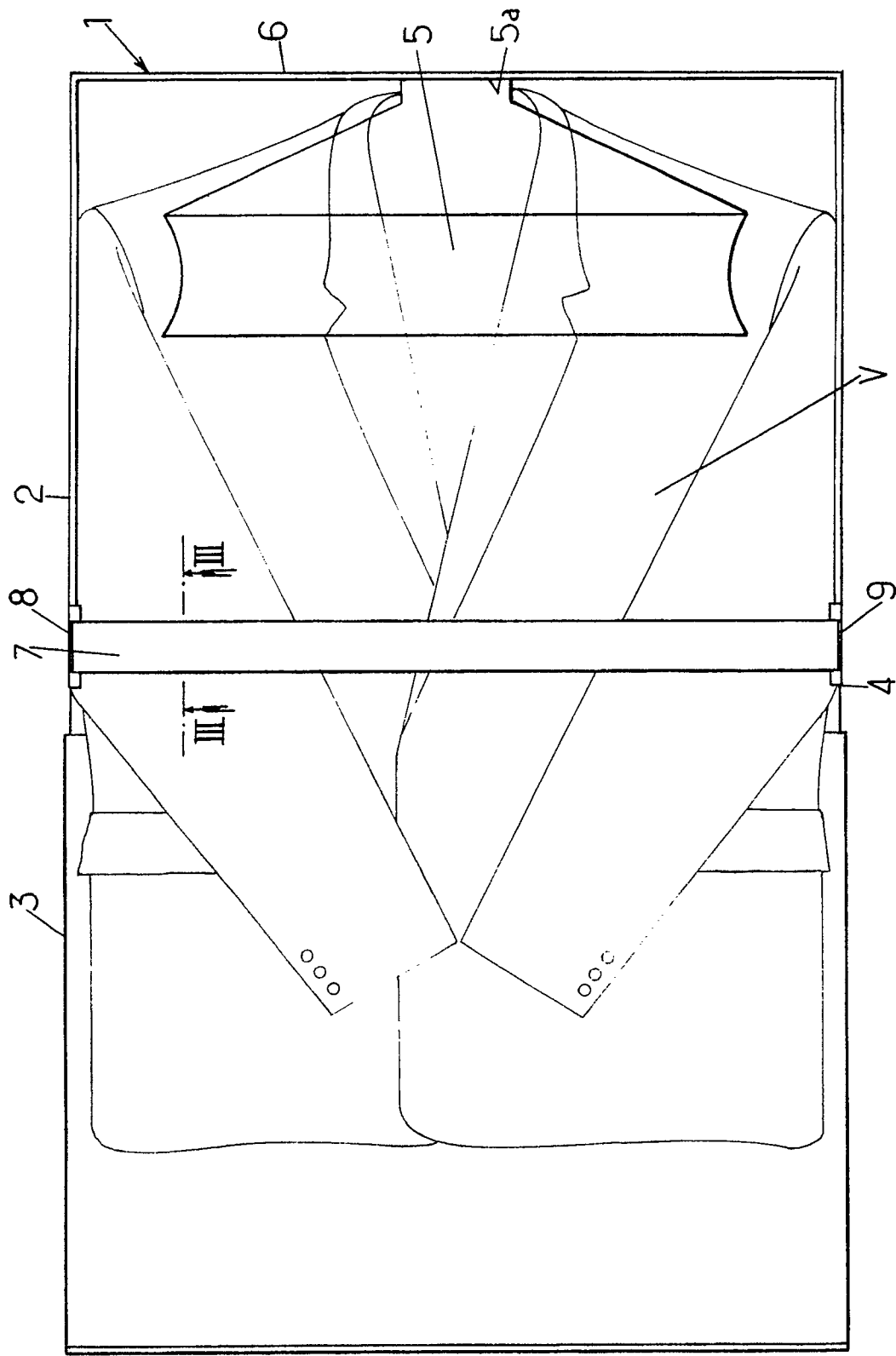


FIG.2.

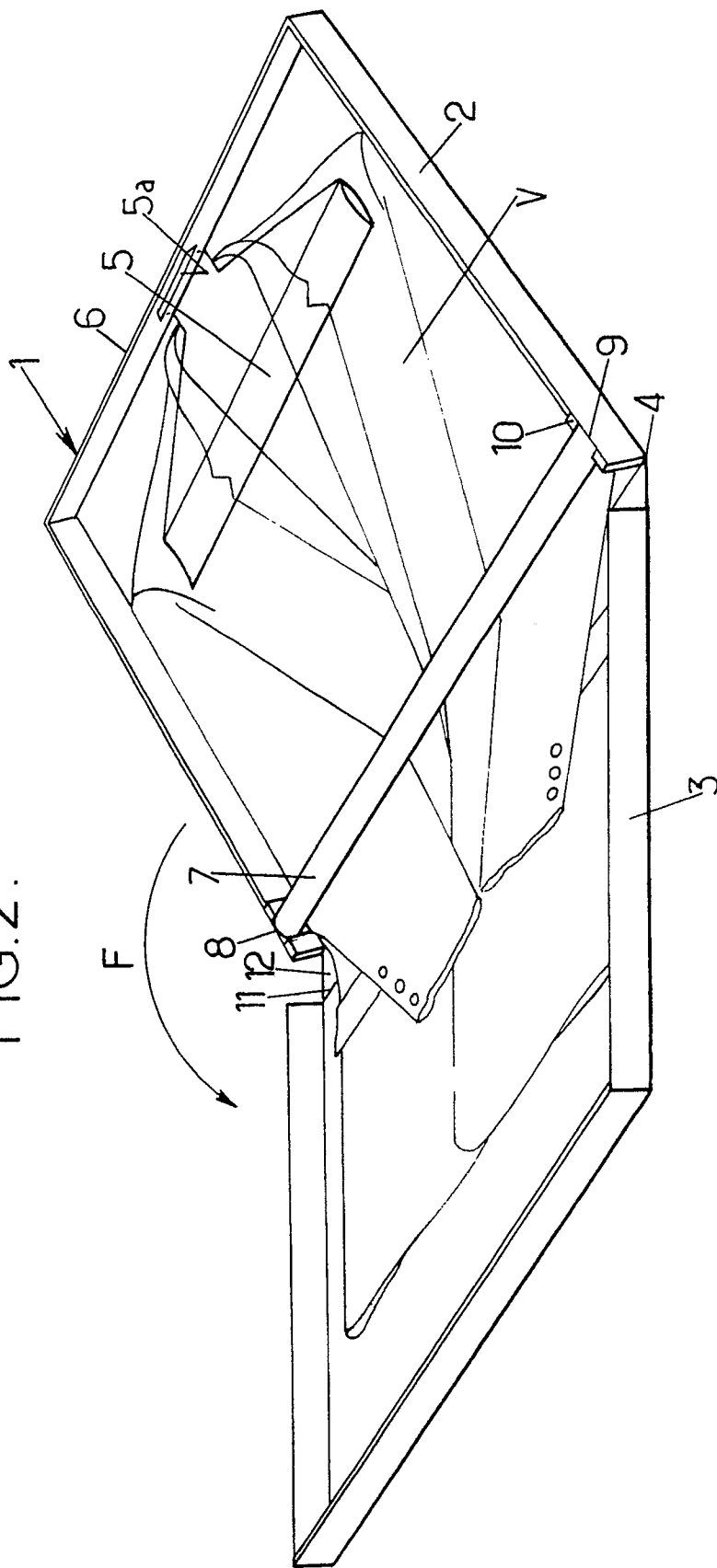
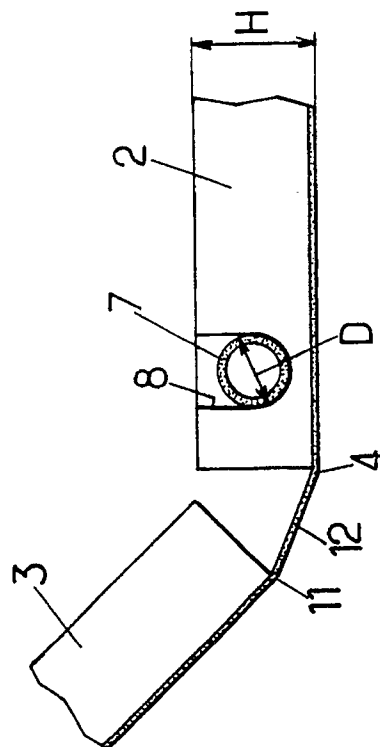


FIG.3.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 2340

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	DE-C-8 043 47 (HERPE) * le document en entier * -- --	1-3	A 45 C 5/12
X	FR-A-9 438 95 (BAGAJAVION) * page 2, lignes 4 - 39; figures 1-3 * -- --	1-3	
X	US-A-1 954 607 (WHEARY) * page 1, ligne 100 - page 2, ligne 48; figures 1-4 * -- --	1-3	
A	US-A-2 597 904 (SIMONSEN) * colonne 2, lignes 6 - 10; figure 8 * -- --	2,3	
A	US-A-2 163 116 (DERMAN) -- -- -- --		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 45 C B 65 D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		03 décembre 90	SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			